



**CANTINE
FEVRIER 2022**

Inscriptions
Par mail ou boîte aux lettres Mairie
Du lundi 17 au vendredi 21 janvier
Prélèvement automatique le 10 MARS

Nom et prénom de l'enfant

Nom et prénom du responsable

Adresse mail

Classe

Quotient familial : Tarif cantine : € (cf grille tarifaire sur le site de la commune)

L'inscription de votre enfant à la cantine est obligatoire, afin que nous puissions gérer au mieux les effectifs.

► Si votre enfant mange régulièrement à la cantine, merci de cocher le(s) jour(s) :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Il sera inscrit automatiquement sur toute l'année scolaire. En cas de modification, merci de prévenir la mairie au plus tard la veille avant 11h.

► Si votre enfant mange à la cantine de façon occasionnelle, merci de cocher le(s) jour(s). Cette fiche sera à remplir tous les mois (disponible sur le site internet de la commune ou en mairie)

CANTINE – FEVRIER 2022			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
	1	3	4
21	22	24	25
28			

Total : €

Les paiements par chèques ou espèces ne seront plus acceptés
Les autres possibilités de paiement sont à votre disposition sur le site de la commune ou en Mairie.